

CONFÉRENCE DU DÉARMEMENT

CD/PV.504
18 avril 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT QUATRIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 18 avril 1989, à 10 heures

Président : M. Simon Bullut (Kenya)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 504ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord accueillir chaleureusement le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, S.E. M. Oskar Fischer, qui sera notre premier orateur aujourd'hui. Je tiens à noter à cet égard que la République démocratique allemande a activement participé et contribué à l'unique forum multilatéral de négociation sur le désarmement depuis qu'elle s'y est jointe en 1975. Un certain nombre de propositions qu'elle a avancées à la Conférence, ainsi que dans d'autres instances s'occupant du désarmement aux niveaux régional et multilatéral, soulignent l'importance de son rôle dans les négociations sur le désarmement. Je voudrais souligner à cet égard que c'est la première fois, depuis que la Conférence du désarmement a été constituée en 1979, que le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande fait part aux membres de la Conférence de ses vues sur les questions importantes dont nous nous occupons à l'heure actuelle. C'est donc avec un plaisir particulier que nous souhaitons la bienvenue aujourd'hui à S.E. M. Oskar Fischer.

La Conférence entame aujourd'hui le point intitulé "Poursuite de l'examen de questions en suspens". Cependant, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la République démocratique allemande, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Iraq. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, S.E. M. Oskar Fischer.

M. FISCHER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je tiens d'abord à me féliciter de l'occasion qui m'est donnée de présenter dans cette instance la position de la République démocratique allemande sur la limitation des armements et sur le désarmement et de vous informer en même temps des résultats importants de la réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie qui vient de s'achever à Berlin. D'après le communiqué adopté à la fin de cette réunion, les progrès réalisés dans le renforcement de la paix et du désarmement créent des occasions propices pour élargir la coopération entre les Etats, malgré les tendances complexes et contradictoires de la conjoncture mondiale.

Le réalisme et le souci de l'avenir nous enjoignent de profiter résolument du climat politique favorable dans l'intérêt du désarmement. Les relations bilatérales, régionales et multilatérales entre les Etats témoignent de plus en plus de l'abandon de l'affrontement au profit de la détente. Comme convenu, les missiles à portée intermédiaire de l'Union soviétique et des Etats-Unis sont en cours d'élimination. La première série de mesures de confiance et de sécurité adoptée à Stockholm fait déjà ses preuves en Europe. Les négociations sur le désarmement classique ainsi que sur de nouvelles mesures de confiance et de sécurité ont commencé à Vienne. Le règlement politique des conflits régionaux progresse, bien que le processus ne soit pas

(M. Fischer, République démocratique allemande)

partout continu ni aisé. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine a été renforcé. La Conférence de Paris sur l'interdiction des armes chimiques qui s'est tenue au début de cette année a témoigné de la résolution, partagée par tous les pays du monde, d'interdire une fois pour toutes les armes chimiques meurtrières dans les délais les plus rapprochés. Tout cela devrait encourager votre Conférence à imprimer une forte impulsion nouvelle au processus de désarmement et à aboutir à des résultats dans ce domaine. La délégation de la République démocratique allemande fera de son mieux pour y parvenir.

Je voudrais vous remercier chaleureusement, Monsieur le Président, des paroles cordiales de bienvenue que vous m'avez adressées, et je vous souhaite tout le succès dans l'exercice de vos fonctions. Qu'il me soit aussi permis d'exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Komatina, pour les efforts infatigables qu'il déploie depuis longtemps dans le domaine du désarmement.

La sécurité par le désarmement, c'est ce que dicte le bon sens. L'accès à un monde pacifique passe par le désarmement. Nous allons commémorer très bientôt le cinquantième anniversaire du déclenchement de la deuxième guerre mondiale. "Plus jamais de fascisme - plus jamais de guerre", tel était le voeu formulé en 1945 par les antifascistes à leur sortie des camps de concentration et des prisons. Ce voeu est devenu doctrine d'Etat avec la création de la République démocratique allemande il y a quarante ans. Cette doctrine est d'autant plus importante aujourd'hui que des groupements néofascistes sont en train de gagner dangereusement du terrain dans certains pays et que des extrémistes de droite sont acceptés sur le plan politique et social.

L'Etat socialiste allemand accomplit tout ce qui est en son pouvoir pour que le sol allemand ne fasse plus jamais naître la guerre, mais seulement la paix. Ce sont en particulier les enseignements tirés de l'histoire ainsi que notre situation exposée à la ligne de contact entre les deux alliances qui déterminent notre politique de dialogue et notre position engagée à l'Organisation des Nations Unies, à la Conférence du désarmement à Genève et dans les instances internationales. Conscients de cette responsabilité majeure, nous avons proposé des mesures destinées à renforcer la sécurité dans la région névralgique d'Europe centrale. Il était donc tout naturel que la République démocratique allemande encourage la conclusion du Traité entre l'URSS et les Etats-Unis sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, et qu'elle contribue à son application.

Aux négociations de Vienne sur le désarmement classique et les mesures de confiance en Europe, la République démocratique allemande et ses alliés s'efforcent de parvenir à des accords sur la réduction des forces militaires et de toutes les catégories d'armements. Les attaques par surprise ne doivent plus être possibles. Après la première série de négociations, il s'avère que tous les participants veulent des réductions assorties d'une vérification rigoureuse, et c'est là un bon terrain d'entente. Il est évident aussi qu'il existe des divergences qu'il faudra surmonter dans un esprit de bonne volonté, chaque partie donnant l'exemple. L'objectif commun d'une Europe sûre dans

(M. Fischer, République démocratique allemande)

un monde sûr doit l'emporter sur les intérêts boiteux des alliances. C'est ainsi que nous percevons la nouvelle pensée orientée vers l'établissement de structures de sécurité en coopération sur le continent européen. Comme vous le savez, la République démocratique allemande et ses alliés ne se contentent pas de paroles. Ainsi, au début de cette année, elle a décidé - unilatéralement et indépendamment des négociations - de réduire ses forces armées de 10 000 hommes et ses dépenses militaires de 10 %, de dissoudre six régiments de chars et une escadre aérienne, et de retirer du service 600 chars et 50 avions de combat. Ces mesures sont appliquées à partir de ce mois-ci. La dissolution des régiments de chars sera terminée à la fin de cette année.

Je souhaite rappeler en l'occurrence que les Etats parties au Traité de Varsovie réduiront unilatéralement leurs forces armées de 581 300 hommes au total. Ces réductions toucheront aussi 12 751 chars, 10 030 pièces d'artillerie, 1 010 avions de combat et 895 véhicules blindés, ainsi que quelques systèmes d'armes nucléaires tactiques. Il n'y a jamais rien eu de comparable à ces mesures que viennent de prendre la République démocratique allemande, l'URSS et d'autres Etats socialistes. Tout comme les données présentées sur le rapport des forces en Europe, elles prouvent la sincérité de notre démarche. Le moment est venu maintenant pour les Etats membres de l'OTAN d'y répondre de façon constructive. Le nouveau mode de pensée et la nouvelle démarche doivent être suivis par les deux parties.

Il y a quelques jours seulement, les Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie se sont réunis à Berlin où ils ont réaffirmé leur politique visant à améliorer fondamentalement la situation en Europe et dans le reste du monde. Les Etats socialistes se sont prononcés en faveur de l'intensification du dialogue politique sur les problèmes clés intéressant le développement du monde. Ils sont favorables à une approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies, avec un accroissement constant du rôle et de l'efficacité de cette organisation universelle. A leur avis, il faut maintenant redoubler d'efforts partout dans le monde pour que le processus de désarmement se poursuive.

Je voudrais signaler à votre attention la Déclaration sur les armes nucléaires tactiques en Europe, qui a été adoptée à la réunion de Berlin. Les Etats parties au Traité de Varsovie jugent nécessaire de soulever cette question maintenant et de cette manière pour les raisons suivantes : premièrement, le danger d'une attaque par surprise et d'opérations offensives d'envergure ne sera pas éliminé si les armes nucléaires tactiques continuent d'exister sur le continent européen; deuxièmement, l'existence permanente de ces armes pourrait faire obstacle aux négociations sur le désarmement classique en Europe, alors que leur élimination les ferait progresser; troisièmement, une "modernisation" ou un nouvel accroissement des armes nucléaires tactiques aurait un effet déstabilisateur sur la situation militaire et stratégique en Europe; quatrièmement, il ne faut pas oublier que l'emploi des armes nucléaires tactiques déclencherait automatiquement un conflit nucléaire majeur, alors que leur élimination rapide favoriserait le désarmement nucléaire dans le monde.

(M. Fischer, République démocratique allemande)

C'est pourquoi les Etats socialistes alliés proposent aux Etats membres de l'OTAN d'engager des négociations séparées sur la réduction des armes nucléaires tactiques en Europe. Nous attachons la plus haute importance à la vérification internationale efficace de la réduction et de l'élimination de ces armes. On pourrait notamment créer à cet effet une commission internationale de vérification.

Les Etats parties au Traité de Varsovie estiment que la réduction unilatérale de leurs forces armées et de leurs armements a amélioré les chances d'établir des zones exemptes d'armes nucléaires en Europe. Cela vaut aussi pour les initiatives de la République démocratique allemande et de la Tchécoslovaquie concernant l'établissement d'un couloir dénucléarisé en Europe centrale. Pour que les efforts de désarmement portent leurs fruits, il faut abandonner tous les anciens clichés liés à l'image de la force militaire et de la recherche de la supériorité. Les doctrines de dissuasion mènent à l'élaboration de nouveaux concepts et systèmes d'armes menaçants, et elles alimentent la course aux armements.

Les plans concernant de nouvelles armes nucléaires à proximité immédiate de la République démocratique allemande nous préoccupent. Une telle démarche équivaut à saper le principe du Traité FNI. Que ce soit dans le domaine nucléaire ou dans celui du conventionnel, toute nouvelle montée en puissance est irréconciliable avec la nécessité d'accroître la sécurité et la stabilité dans le monde à des niveaux inférieurs d'armements. Les peuples ne veulent pas conserver de "composantes nucléaires", pas plus qu'ils ne veulent de nouveaux moyens de destruction. Ce qu'ils cherchent avant tout, ce sont des structures fiables de sécurité en coopération. La réunion des Ministres des affaires étrangères à Berlin a donné une nouvelle impulsion à cette recherche.

L'interdiction des armes chimiques, tâche qui peut être menée à bien dans un proche avenir, occupe une place prioritaire dans l'ordre du jour de la Conférence. Une solution qui entraînerait leur suppression totale serait un maillon essentiel dans le processus général de désarmement. A Berlin, les Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie ont réaffirmé leur détermination de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour atteindre cet objectif dans les délais les plus rapprochés. L'utilité de la Conférence de Paris pour la conclusion rapide d'une convention sur les armes chimiques devra maintenant être jugée suivant que toutes les parties seront prêtes à appuyer des solutions concrètes. Des signes manifestes à cet égard seraient premièrement que tous les Etats détenant des armes chimiques en arrêtent d'ores et déjà la fabrication et commencent à détruire leurs stocks et deuxièmement que les autres pays renoncent à en acquérir. On mettrait ainsi un terme à de nouvelles proliférations, aussi bien verticales qu'horizontales, avant même la conclusion d'une convention.

Nous nous félicitons de la décision prise par l'Union soviétique en vue de détruire cette année des armes chimiques après en avoir déjà arrêté la production. L'intérêt manifesté par le Président George Bush pour une interdiction complète des armes chimiques pourrait déjà se manifester de façon convaincante si les Etats-Unis décidaient de renoncer à poursuivre la fabrication d'armes binaires.

(M. Fischer, République démocratique allemande)

D'importantes mesures ont été prises pour intensifier les pourparlers au Comité spécial des armes chimiques, présidé par l'Ambassadeur Morel de la France. Il semble maintenant que le moment soit venu d'organiser une réunion de la Conférence du désarmement au niveau des ministres des affaires étrangères pour tracer la voie à l'effort final permettant d'achever la convention. Les ministres des affaires étrangères pourraient examiner avant tout les questions essentielles, c'est-à-dire les inspections par mise en demeure, la composition et les modalités de la prise de décisions du Conseil exécutif de la future organisation pour le désarmement chimique, et les sanctions en cas de violation de la convention. La République démocratique allemande est prête à participer à une telle réunion.

La procédure de vérification à prévoir dans la convention touchera sérieusement les industries chimiques civiles. Les intérêts légitimes de ces industries doivent assurément être protégés, sans pour autant servir de prétexte pour tourner les mesures de vérification nécessaires à l'application de la convention. L'industrie chimique de la République démocratique allemande appuie déjà de bien des manières la cause de la convention. Mon pays est prêt à accepter toute forme de vérification requise par un tel instrument. La République démocratique allemande a déjà communiqué des données sur sa production chimique intéressant la convention et a procédé à une inspection expérimentale nationale. A partir du mois de mai, une installation de l'usine de produits pharmaceutiques "VEB Arzneimittelwerk Dresden" sera disponible pour une inspection expérimentale internationale.

Nous sommes d'accord avec tous ceux qui attribuent un rang de priorité élevé sur le plan politique à l'élaboration de modalités et de procédures applicables aux inspections par mise en demeure. A cet égard, il serait également opportun d'effectuer des inspections expérimentales dans le secteur militaire. Des idées sur les procédures à suivre dans les futures inspections pourraient être expérimentées et étoffées.

Nous estimons que des inspections expérimentales "par mise en demeure" pourraient être entreprises dans un cadre bilatéral aussi bien que multilatéral. C'est ainsi que la République démocratique allemande serait prête à s'associer à la République fédérale d'Allemagne pour préparer une inspection de ce genre et l'exécuter sur une base de réciprocité.

La transparence et la franchise créent des conditions favorables pour l'achèvement de la convention et le respect de ses dispositions. La République démocratique allemande préconise l'utilisation sans réserve de toutes les possibilités susceptibles de nous rapprocher d'une interdiction complète des armes chimiques. On pourrait, par exemple, établir assez rapidement une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale. Nous avons pris note avec intérêt de la déclaration des Etats-Unis qui sont disposés à examiner les moyens d'accélérer le retrait de leurs armes chimiques hors de la République fédérale d'Allemagne. Dans ces conditions, ne serait-il pas logique de garantir, par un instrument international, l'absence d'armes chimiques en Europe centrale, ce qui donnerait une vigoureuse impulsion à l'élimination de ces armes à l'échelle mondiale ?

(M. Fischer, République démocratique allemande)

Je voudrais répéter et réaffirmer ici ce que j'ai dit devant l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Conférence de Paris en janvier : la République démocratique allemande ne possède pas d'armes chimiques, pas plus qu'elle n'a sur son territoire des armes de ce genre appartenant à d'autres pays. Elle ne se livre pas à la mise au point d'armes chimiques et n'a pas le matériel nécessaire pour en produire. La République démocratique allemande est prête à adhérer à une convention sur les armes chimiques après sa conclusion. Il convient de faire en sorte que 1989 soit une année décisive pour les efforts en vue de l'interdiction des armes chimiques. La chimie au service de la vie et non de la mort, voilà qui devrait être le mot d'ordre de chacun.

Il est incontestable qu'une convention interdisant les armes chimiques stimulerait également l'application de nouvelles mesures globales de désarmement, en particulier dans le domaine nucléaire. Les négociations soviéto-américaines jouent indiscutablement un rôle de premier plan dans ce domaine. Nous préconisons la conclusion rapide d'un traité prévoyant une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives de l'URSS et des Etats-Unis, ainsi que l'adhésion au Traité ABM. Vu le rythme actuel des progrès de la science et de la technique, la stagnation des négociations sur le désarmement aboutira inmanquablement à l'accroissement des armements. Quant à l'IDS, loin d'être un quelconque avantage pour la sécurité, elle ne ferait que la déstabiliser encore.

Quelle autre instance est mieux placée que la Conférence du désarmement pour traduire dans la réalité le concept d'un monde exempt d'armes nucléaires, d'autant plus que tous les Etats dotés de telles armes sont représentés ici ?

La première étape pourrait consister à élaborer les principes régissant le désarmement nucléaire.

De solides fondations ont été posées à cet égard par le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, ainsi que par les propositions d'une portée considérable de l'URSS, de l'Inde, de la Chine et d'autres Etats. Tous les aspects pertinents devraient y être inclus, notamment les doctrines militaires, la vérification et la relation entre le désarmement nucléaire et le désarmement classique.

Partout dans le monde les peuples s'aperçoivent que l'on tient compte de leurs intérêts vitaux dans des décisions telles que celles qui ont été annoncées à Londres par Mikhaïl Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du PCUS et Président du Praesidium du Soviet suprême de l'URSS, en vue d'arrêter dès cette année la production d'uranium fortement enrichi à des fins militaires et de déclasser deux autres réacteurs au plutonium. Ce sont là d'importantes mesures propres à mettre un terme à la production de matières fissiles à des fins d'armements et contribuant ainsi à appliquer le programme visant à libérer le monde des armes nucléaires. Le peuple de la République démocratique allemande insiste non seulement pour que les Etats-Unis et tous les Etats membres de l'OTAN s'abstiennent de susciter des obstacles,

(M. Fischer, République démocratique allemande)

mais aussi pour qu'ils deviennent des compagnons dignes de confiance et faisant preuve de constance sur la voie conduisant à l'élimination de toutes les armes nucléaires.

Une interdiction complète des essais d'armes nucléaires ferait obstacle non seulement à la dissémination continue de ces armes, mais aussi à leur modernisation. Elle constituerait le révélateur de la volonté de mettre fin à la course aux armements nucléaires. Un appel est lancé aux puissances nucléaires pour qu'elles se montrent à la hauteur de leur responsabilité particulière dans ce domaine. L'intention maintes fois exprimée par l'URSS d'instaurer un nouveau moratoire sur toutes les explosions nucléaires, à condition que les Etats-Unis fassent de même, est tout à fait digne d'éloges.

La Conférence du désarmement devrait préparer le terrain pour la cessation complète des essais d'armes nucléaires et élaborer les éléments d'un traité multilatéral à cet effet, y compris les systèmes de vérification nécessaires. La délégation de la République démocratique allemande a présenté un concept détaillé à ce sujet en mars dernier.

La Conférence du désarmement a pour tâche de mettre au point des mesures destinées à empêcher une course aux armements dans l'espace. La République démocratique allemande a suggéré un accord interdisant les armes antisatellites. L'emploi abusif des recherches et des techniques spatiales à des fins d'armements aurait une portée incalculable pour l'humanité. Il est essentiel de se protéger d'une telle éventualité par une interdiction préventive pendant qu'il est encore temps. N'est-il pas de beaucoup préférable d'utiliser les satellites pour la vérification du désarmement plutôt que pour la destruction ? L'humanité a besoin d'explorer l'espace à des fins pacifiques. La guerre doit être vaincue, alors que nous sommes encore en temps de paix. La science et la technique ne doivent pas servir la course aux armements, elles doivent être utilisées au profit du désarmement et du développement économique et social.

Dans une déclaration récente Erich Honecker, Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, a dit : "De nombreux problèmes mondiaux attendent une solution qui exige les efforts concertés de la communauté internationale. Je pense à la faim et au sous-développement, aux menaces qui pèsent sur l'environnement et aux maladies, de même qu'à la nécessité d'utiliser l'espace à des fins pacifiques ou de maîtriser les techniques de pointe pour le bien de l'humanité. La paix et le désarmement sont indispensables pour progresser dans cette voie. En conséquence, l'opinion publique internationale est de plus en plus désireuse de voir le processus de désarmement se poursuivre sans interruption".

Une grande part de responsabilité à cet égard revient à la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie S.E. M. Oskar Fischer, ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, pour son importante déclaration et pour les vœux qu'il a formulés à mon égard. Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, qui est le représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Friedersdorf.

M. FRIEDERSDORF (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé la parole aujourd'hui pour commémorer un anniversaire que notre délégation juge d'une importance insigne. Le 18 avril 1984 - il y a cinq ans jour pour jour - les Etats-Unis présentaient le document CD/500 contenant un projet de convention sur l'interdiction complète des armes chimiques. Nous estimons que cet anniversaire est important pour deux raisons. La première est que ce document énonçait un concept alors entièrement nouveau pour surmonter le plus grand obstacle sur la voie d'une interdiction des armes chimiques, à savoir la vérification. Ce concept était l'inspection sur place obligatoire à court délai de préavis. La seconde raison est que cet anniversaire rappelle aussi, tristement, que cinq longues années se sont écoulées sans que la Conférence du désarmement parvienne à admettre qu'un tel régime de vérification est nécessaire ou acceptable.

Notre délégation s'inquiète quelque peu que les négociations sur les armes chimiques n'aient pas abouti jusqu'ici à des résultats plus tangibles durant la session de 1989. Nous avons regagné Genève en espérant que des progrès significatifs pourraient être accomplis en vue de résoudre le reste des questions en suspens. Je sais que d'autres délégations nourrissent des espoirs identiques. En fait, notre délégation craignait que les progrès des négociations sur les armes chimiques risquent d'aller au-delà des instructions qu'elle avait reçues à la suite du réexamen par la nouvelle administration américaine de sa politique en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Nos craintes ont été vaines. Presque toutes les questions dont sont saisis nos groupes de travail font l'objet de telles divergences de vues que le consensus semble aussi lointain qu'il l'était avant la Conférence de Paris.

Il serait par trop pessimiste d'attribuer cette situation à un quelconque retranchement général - bien que nous n'ayons guère observé de souplesse dans les positions prises par diverses délégations.

Les termes de la Déclaration finale de la Conférence de Paris nous enjoignaient de redoubler d'efforts pour parvenir à une interdiction des armes chimiques, et nous nous y sommes efforcés. Sous la direction de notre Président énergique et habile, l'Ambassadeur Pierre Morel, nous avons soutenu au sein du Comité spécial une cadence rapide en abordant un grand nombre de questions importantes qui touchent aux intérêts nationaux de toutes les délégations. Il nous semble que les Etats se sont surtout attachés à maintenir leur propre position, en se montrant moins soucieux de concilier leurs vues avec celles des autres. Nous voudrions espérer que la pause que nous allons prochainement observer dans nos négociations permettra à toutes les délégations de reprendre souffle et de réévaluer leur démarche en vue de parvenir à un compromis et à une convergence de vues.

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

Notre délégation craint toutefois qu'il soit possible que, tout en voulant peut-être sincèrement une interdiction des armes chimiques, les délégations n'aient pas toutes en vue le même genre d'interdiction. En d'autres termes, nous redoutons qu'il y ait des aspects fondamentaux de la convention à propos desquels il n'existe aucun accord ni aucune volonté de compromis.

Je limiterai aujourd'hui mes remarques à une seule de ces questions : les inspections sur place obligatoires à court délai de préavis. Ce problème est resté à l'arrière-plan comme étant trop difficile à affronter de face - problème à éviter alors que nous nous efforçons de résoudre d'autres questions moins épineuses. Cependant, si nous voulons élaborer un régime de vérification pour la convention, il nous est impossible de le contourner. L'inspection sur place obligatoire à court délai de préavis est la clé de voûte du régime de vérification et, tant que nous ne l'aurons pas tous admis, la solution des autres questions de vérification ne reposera sur aucune base solide.

Les travaux du groupe de travail 1 sur la question critique de la vérification de la non-fabrication d'armes chimiques montrent que nous n'avons pas pu réaliser de progrès dans ce domaine malgré les efforts louables du président de ce groupe, M. Lüdeking, de la République fédérale d'Allemagne. Cette absence de progrès n'est pas due à l'inertie. De nombreuses délégations ont soulevé le problème d'une "brèche" dans la vérification, et je suis sûr que d'autres aussi ont étudié de près cette question. La République fédérale d'Allemagne et, plus récemment, le Royaume-Uni, ont présenté des propositions visant à combler cette "brèche".

Bien que notre délégation ne soit pas convaincue de l'existence d'une telle "brèche", nous avons participé de bon gré à l'examen de cet aspect important étant donné que les Etats-Unis se préoccupent tout particulièrement des installations civiles qui sont capables de produire des agents ou des précurseurs clés d'armes chimiques, mais qui ne seraient pas déclarées au titre des dispositions actuelles du texte évolutif. Après plusieurs mois de travail sur ce sujet, notre délégation est toutefois certaine que nous abordons sous le mauvais angle le problème de la "brèche" dans la vérification - et je vais expliquer pourquoi.

Une "brèche" suppose nécessairement qu'il existe une limite discernable déterminant chaque bord du vide ainsi causé. Plus précisément dans le cas du projet d'interdiction des armes chimiques tel qu'il se présente dans le texte évolutif, toute brèche dans la vérification serait délimitée, d'un côté, par l'inspection de routine des installations déclarées, telle que définie à l'article VI du document CD/881, et de l'autre côté, par quoi ? La réponse serait d'emblée par l'inspection par mise en demeure, définie à l'article IX. Et c'est là que nous arrivons à la source de nos difficultés : nous ne sommes pas encore parvenus à un accord sur le contenu de l'article IX. En fait,

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

le seul énoncé des points de vue sur cet aspect de la convention se trouve dans le bilan du Président à l'appendice II du document CD/881, qu'accompagne cet avertissement : "Rien de ce qui y figure ne représente un accord quelconque et ne lie donc aucune délégation". Etant donné que nous n'avons pas encore défini les limites de ladite "brèche", il est compréhensible que nous ayons du mal à élaborer un système de vérification pour la combler. Nous devons parvenir à un accord sur l'article IX avant de pouvoir déterminer s'il existe réellement une brèche dans le régime de vérification du projet de texte et, dans l'affirmative, comment il convient de la combler. Pour cette raison, notre délégation juge opportun de revenir à l'essentiel.

La position des Etats-Unis concernant l'article IX de la convention sur les armes chimiques est bien connue. Lorsque le Président Bush - qui était alors vice-président - a présenté le projet de convention des Etats-Unis, il a clairement indiqué que l'inspection sur place obligatoire à court délai de préavis était indispensable pour une convention efficace. Selon ses termes,

"pour qu'une interdiction des armes chimiques soit efficace, chaque partie doit être sûre que les autres parties s'y conforment. Ce principe de bon sens élémentaire est à la racine même de ce que l'on entend par vérification. Aucun gouvernement sensé ne souscrit à ces contrats internationaux que sont les traités s'il ne peut déterminer - ou vérifier - qu'il obtient ce dont il a été convenu."

Pour ce qui concerne une convention sur les armes chimiques, le vice-président Bush a expliqué que chaque partie doit savoir :

"Premièrement, que tous les stocks ont été détruits; deuxièmement, que toutes les installations de fabrication déclarées ont été détruites; troisièmement, que les stocks déclarés représentent réellement la totalité des stocks; quatrièmement, que les installations déclarées représentent la totalité des installations."

Pour les deux premiers critères énumérés par M. Bush, les Etats-Unis ont proposé une surveillance sur place continue et des inspections périodiques aléatoires. Nous sommes heureux de constater que, durant les cinq dernières années, les membres de la Conférence du désarmement sont parvenus à accepter en substance ces propositions, bien que nous reconnaissons qu'il reste des aspects spécifiques à aborder.

En ce qui concerne les troisième et quatrième éléments essentiels de la vérification, le Vice-Président a déclaré :

"Les difficultés que comporte, sur le plan de la vérification, le problème des emplacements non déclarés - nécessité de déterminer qu'il n'existe pas de stocks dissimulés ni d'installations de fabrication clandestines - constituent toujours pour nous le défi le plus formidable. Si ce défi est formidable, c'est parce que le problème des emplacements non déclarés ne peut être résolu que si les Etats s'engagent à se comporter avec toute la franchise nécessaire."

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

Cette évaluation reste aussi valable aujourd'hui qu'il y a cinq ans. De fait, comme l'ont montré les discussions du groupe de travail, la vérification devient une tâche encore plus "formidable" en raison de deux tendances persistantes : en premier lieu, l'industrie chimique utilise de plus en plus des installations polyvalentes et adaptables qui peuvent être facilement converties à la fabrication d'agents et de précurseurs d'armes chimiques; en second lieu, la configuration des installations chimiques vise à satisfaire aux normes plus rigoureuses en matière d'environnement et de sécurité, ce qui rend plus difficile de distinguer une installation qui fabrique des produits servant aux armes chimiques d'une installation qui se consacre à une production plus inoffensive.

Afin d'apaiser les inquiétudes concernant les stocks non déclarés et la production clandestine d'armes chimiques, le vice-président Bush a proposé une procédure de vérification sans précédent, qu'il a appelée inspection sur "invitation ouverte" - c'est-à-dire l'obligation mutuelle des parties d'ouvrir leur territoire à une inspection sur place obligatoire à court délai de préavis, comme il est énoncé à l'article X du document CD/500.

Reconnaissant le caractère intrusif de telles inspections, le Vice-Président a déclaré que les Etats-Unis étaient prêts à payer ce prix parce qu'"une interdiction efficace des armes chimiques exige ce type d'inspections sur 'invitation ouverte' que nous proposons". Il concluait ainsi :

"Si la communauté internationale reconnaît qu'une telle disposition est la condition sine qua non d'une interdiction efficace des armes chimiques et se joint à nous pour y souscrire, nous aurons non seulement réalisé la noble inspiration à un traité interdisant effectivement les armes chimiques, mais nous aurons apporté une modification des plus salutaires au comportement des gouvernements."

Jusqu'à présent, la communauté internationale - telle qu'elle est représentée dans nos négociations par les membres de la Conférence du désarmement et par les observateurs qui y participent - a été lente à reconnaître que de telles mesures rigoureuses de vérification sont essentielles pour une interdiction des armes chimiques. Des progrès significatifs ont été accomplis sur cette voie en août 1987 lorsque l'Union soviétique, qui s'était opposée le plus vivement à des inspections sur place obligatoires à court délai de préavis, a annoncé par la voix de son Ministre des affaires étrangères, Edouard Chevardnadze, qu'elle acceptait le principe des "inspections par mise en demeure obligatoires, sans droit de refus".

Tant que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont exprimé des vues opposées sur cette question, certaines autres délégations ont jugé inutile d'expliquer, voire de formuler leur position nationale. Peu après la déclaration soviétique, cependant, le Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Rolf Ekéus, a tenu des consultations intenses sur le sujet des inspections par mise en demeure. Il en est ressorti que,

(M. Friedersdorf (Etats-Unis d'Amérique))

s'il y avait convergence de vues sur certains aspects de procédure concernant les inspections, toutes les délégations n'étaient pas en mesure d'accepter le concept fondamental de la proposition américaine.

Reconnaissant qu'il s'agissait là d'un domaine de désaccord majeur, les membres de la Conférence ont choisi de passer à d'autres questions moins controversées et n'ont pas réexaminé, l'an passé, l'article IX. Le moment est peut-être maintenant venu de le faire.

Tandis que les membres de la Conférence du désarmement examinaient année après année le concept des inspections sur place obligatoires à court délai de préavis, ces inspections sont devenues des mesures de vérification familières dans la mise en oeuvre d'autres accords internationaux. Près de vingt inspections de ce genre ont été menées conformément à l'Accord de Stockholm. En outre, au titre du Traité FNI, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont chacun le droit d'effectuer jusqu'à vingt de ces inspections durant chacune des trois premières années d'application du Traité. Le rythme auquel les deux parties ont procédé, durant la première année, à des inspections de ce genre, montre que chacune d'entre elles utilisera tout son quota ou presque. Bien que les régimes de vérification de l'Accord de Stockholm et du Traité FNI ne soient pas identiques à celui qui est proposé dans le document CD/500, leurs inspections sont obligatoires et elles sont effectuées sur place et à court délai de préavis.

En outre, tandis que les membres de la Conférence du désarmement examinaient année après année le concept de ces inspections, des armes chimiques ont été utilisées et un nombre accru de pays en possèdent.

Pour conclure, je voudrais répéter l'observation faite jeudi dernier, dans cette salle, par le distingué vice-ministre des affaires étrangères de la Pologne, M. Jaroszek : "Le temps n'est pas notre allié lorsqu'il s'agit de l'élimination complète des armes chimiques". Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre encore cinq ans pour nous attaquer à cette difficile question de la vérification.

M. AL-KITAL (Iraq) (traduit de l'arabe) : Parlant au nom de mon pays, l'Iraq, je me félicite de prendre part aux travaux de la Conférence du désarmement, à laquelle la communauté internationale attache une importance particulière du fait qu'elle est la seule instance multilatérale de négociation sur les questions de désarmement. Notre participation provient de ce que la communauté internationale dans son ensemble est devenue convaincue qu'il importait que les pays non membres intéressés prennent part à ces travaux, bien que nos demandes à cet effet aient été initialement rejetées. Je tiens aussi à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence, en particulier du fait que vous êtes citoyen de l'Afrique, dont la situation ressemble beaucoup à celle de notre région sur le plan du désarmement, de la paix et de la sécurité.

(M. Al-Kital, Iraq)

L'Iraq, de même que les autres peuples épris de paix, a contribué à l'élan imprimé aux efforts entrepris par la communauté internationale en vue d'établir des relations internationales fondées sur le respect de la Charte des Nations Unies, les principes du droit international, l'égalité, le respect mutuel et la renonciation à l'emploi ou à la menace de la force, ainsi qu'à l'hégémonie et aux politiques d'expansion, d'agression et d'ingérence dans les affaires des autres pays. Nous sommes en effet convaincus que tous ces principes constituent la pierre angulaire de l'instauration d'une paix véritable et de la mobilisation de l'énergie et des ressources des peuples pour promouvoir le développement et assurer les conditions nécessaires pour un mode de vie digne des êtres humains et le progrès de la civilisation. Je tiens à rappeler à cet égard ce que le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Iraq a déclaré à la Conférence de Paris sur les armes chimiques, qui a eu lieu au début de cette année : "Nous aspirons à un monde doté d'un système collectif de sécurité, dans lequel il ne serait pas nécessaire d'utiliser des armes quelles qu'elles soient".

L'intérêt que nous manifestons à l'égard des négociations actuelles dans le cadre de la Conférence provient de l'espoir qu'elles réussiront à déboucher sur des résultats importants et tangibles correspondant à ce qu'attend la communauté internationale, c'est-à-dire une réduction véritable des niveaux actuels d'armement et l'élimination de la menace mortelle que constituent pour l'humanité les stocks d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires dont la capacité destructrice dépasse de loin celle de toute autre arme. La Conférence du désarmement et avant elle le Comité des dix-huit puissances ont à leur crédit certaines réalisations remarquables, qui sont reflétées dans l'élaboration de conventions et de traités internationaux, tels que le Traité sur la non-prolifération et le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires. La poursuite ininterrompue du dialogue international dans le cadre de la Conférence représente un progrès substantiel en soi, un effort complétant ceux qui sont déployés ailleurs par l'Organisation des Nations Unies ainsi que dans le cadre des négociations bilatérales et régionales. Cependant, si l'on considère l'évolution parallèle de la course aux armements, on constate que bien des événements dangereux se sont produits. Par exemple, les arsenaux nucléaires des principales puissances, en particulier des deux superpuissances, ont continué de s'accroître aussi bien quantitativement que qualitativement pour atteindre des niveaux sans précédent. Les essais souterrains d'armes nucléaires se sont poursuivis, permettant de mettre au point de nouvelles armes atomiques dotées d'une puissance de destruction accrue, et de faire progresser la technologie nucléaire. Les vecteurs d'ogives nucléaires se sont considérablement développés et de nouveaux missiles et avions ont été déployés. Il existe de nouvelles possibilités de militarisation de l'espace, étant donné que de nombreux satellites ont été lancés à diverses fins militaires. Le nombre des pays dotés d'armes nucléaires a augmenté; en fait, des informations dignes de foi indiquent que des pays qui n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération ont pu mettre au point et fabriquer des armes nucléaires, Israël et l'Afrique du Sud figurant au premier rang sur la liste. Dans le contexte d'une telle prolifération verticale et horizontale, les négociations ne nous ont pas fait avancer vers des mesures efficaces propres à renforcer

(M. Al-Kital, Iraq)

la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires en les protégeant contre l'emploi ou la menace de ces armes. Durant la même période, il s'est également produit une prolifération aussi bien verticale qu'horizontale des armes chimiques et classiques.

Il ressort clairement de ce qui précède que les résultats obtenus jusqu'ici dans le cadre des négociations multilatérales sur le désarmement ont été très modestes. En fait, pour être plus précis, il faudrait dire que la course aux armements a dépassé de loin les mesures modestes que la Conférence du désarmement a réussi à prendre. Cela devrait nous inciter à redoubler d'efforts et à promouvoir un climat propice à l'adoption, dans des délais raisonnables, de mesures étendues et efficaces. L'Iraq, comme la plupart des pays, est convaincu que le but essentiel des mesures de désarmement est de renforcer la paix et la sécurité mondiales pour chaque Etat. C'est pourquoi il n'est pas possible que certains résultats prennent la forme de mesures de désarmement ne bénéficiant qu'à un seul Etat ou groupe d'Etats à un moment ou à un stade donné du processus, car tous les pays doivent jouir d'une sécurité égale durant toutes les étapes des négociations. A cet égard, nous voudrions réaffirmer la grande importance que nous attachons aux négociations au sein de la Conférence du désarmement, ainsi que notre désir d'y participer dans un esprit constructif en leur accordant notre plein appui, de manière à contribuer à leur succès rapide et croissant que nous considérons comme une garantie de la paix et de la sécurité internationales, et à poursuivre les objectifs fixés dans la Charte des Nations Unies.

Nous voudrions parler brièvement des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Premièrement, l'élaboration d'une convention sur une interdiction totale des essais nucléaires est l'une des préoccupations primordiales de tous les pays. Aucun progrès significatif n'a été accompli dans ce domaine depuis la signature du Traité sur l'interdiction partielle des essais; en fait, la Conférence n'a pas même pu jusqu'ici établir un comité pour s'occuper de la question. Etant donné l'importance que nous attachons au problème, l'Iraq s'est joint aux pays qui ont demandé la convocation d'une conférence d'examen des parties au Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires en vue de revoir cet instrument en fonction des objectifs que j'ai mentionnés.

Deuxièmement, le désarmement nucléaire est l'objectif premier poursuivi par la communauté internationale étant donné que, sans lui, la menace latente d'une catastrophe plane sur le monde tout entier. Ce qui a été réalisé dans ce domaine entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, tout en étant important, ne constitue qu'un petit pas dans le contexte des mesures étendues qui doivent être prises sans retard. C'est pourquoi le désarmement nucléaire doit rester au centre même des négociations multilatérales et ne doit être traité en aucune circonstance comme une question bilatérale. Les négociations bilatérales ne sont pas une fin en soi au sujet desquelles l'Organisation des Nations Unies et les instances multilatérales n'ont plus de rôle à jouer. Les négociations bilatérales devraient être considérées comme un processus renforçant les négociations multilatérales et contribuant à leur succès. Nous estimons que le niveau de développement scientifique et technique que

(M. AL-Kital, Iraq)

le monde a atteint aujourd'hui devrait rendre simples l'adoption de méthodes de vérification dans le domaine du désarmement nucléaire et l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires, s'il existe à cet effet une volonté politique suffisante.

Troisièmement, les caractéristiques particulières de chaque région du monde doivent être prises en considération dans l'adoption de mesures de désarmement. Par exemple, au Moyen-Orient, où Israël a le monopole des armes nucléaires, les mesures de désarmement nucléaire devraient être globales et simultanées par rapport à l'ensemble des armes de destruction massive et il faudrait que la région soit déclarée exempte d'armes nucléaires, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive et qu'elle soit placée sous un contrôle international efficace. Il convient pour cela, en premier lieu, que tous les pays de la région, y compris Israël, adhèrent au Traité sur la non-prolifération nucléaire.

Quatrièmement, la Déclaration finale de la Conférence de Paris sur les armes chimiques reflète l'importance que la communauté internationale attache à l'élimination totale de ces armes et à l'interdiction de leur fabrication et de leur emploi, dans le contexte de l'engagement des pays participants de renforcer la paix et la sécurité internationales dans la poursuite des objectifs de la Charte des Nations Unies et des progrès vers des mesures effectives de désarmement. La Déclaration finale a également mis l'accent sur les priorités en matière de désarmement en rappelant le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui a eu lieu en 1978, ainsi que le droit de tous les Etats à la paix et à la sécurité. Conformément à ces vues, l'Iraq continuera de participer aux travaux des comités de la Conférence en tant qu'expression de sa préoccupation et de son vif désir de contribuer aux efforts internationaux visant à débarrasser le monde de toutes les armes de destruction massive et à créer un monde dans lequel tous les Etats jouiraient d'un droit égal à la paix et à la sécurité et dans lequel l'affrontement et la menace de l'emploi de la force seraient remplacés par le dialogue politique.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Iraq pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. La liste des orateurs est épuisée pour aujourd'hui et il n'y a pas d'autres délégations qui souhaiteraient intervenir.

Je vais maintenant passer à d'autres questions. J'ai reçu, jeudi dernier, une demande de participation d'un Etat non membre aux travaux de la Conférence et de ses organes subsidiaires sur les armes chimiques et sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. La communication reçue de l'Oman a été distribuée à la même date aux délégations. J'ai donc l'intention de présenter cette demande aux fins de décision à notre séance plénière de jeudi prochain.

(Le Président)

Je voudrais aussi vous informer qu'en raison de la nouvelle série de pourparlers entre l'Iran et l'Iraq, qui se tiendront sous la présidence du Secrétaire général à Genève à partir du 20 avril et auxquels participeront les Ministres des affaires étrangères des deux pays, certaines modifications devront être apportées en ce qui concerne les salles de réunion attribuées à la Conférence. Par conséquent, à compter de demain, mercredi 19 avril, toutes les réunions et consultations du Comité spécial des armes chimiques auront lieu dans la salle de conférence XVI.

Je rappellerai également que le Comité spécial des armes radiologiques se réunira dans cette même salle immédiatement après la présente séance plénière.

Il n'y a plus de questions à examiner aujourd'hui et je vais donc lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 20 avril, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 25.
